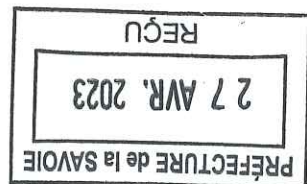


SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTOIR DE CHAMBERY

(S.M.A.C.)

Extrait du registre des délibérations

Delibération n° : 2023-02-05



L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à 14h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry s'est réuni à la Direction des politiques territoriales, 4 rue du Château à Chambéry, sous la Présidence de séance de Monsieur Gilbert GIGUE.

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 5

Étaient présents :

- Gilbert GIGUE (Titulaire, Conseil départemental)

- Claudine BONILLA (Titulaire, Conseil départemental)

- Franck MORAT (Titulaire, Conseil départemental)

- François MOIROUD (Titulaire, Conseil départemental)

- Jimmy BAABAA (Titulaire, Grand Chambéry)

Étaient absents excusés :

- Jean-Pierre FRESSOZ (Titulaire, Grand Chambéry)

M. Jean-Pierre FRESSOZ a donné pouvoir à M. Jimmy BAABAA

LE PRÉSIDENT

RAPPELLE que, conformément à l'Article L.5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat doit approuver le budget primitif 2023.

PRESENTE le projet de budget 2023, il est présenté en équilibre, à hauteur de **1 946 455,39€** pour la section de fonctionnement et de **9 923 473,48€** pour la section d'investissement.

INVITE le Comité syndical à approuver le budget primitif 2023, tel qu'il ressort du document budgétaire joint à la présente délibération, élaboré dans le respect du formalisme imposé par l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au service public des abattoirs.

PRECISE que le budget peut être voté par chapitre et si le Comité syndical le décide par article.

Certifiée exécutoire par le Vice-Président du SMAC compte tenu de la réception en Préfecture et de l'affichage au siège du Syndicat le

Le Comité syndical a été légalement convoqué le 31 mars 2023

Objet : Approbation du budget primitif 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

← **Dépenses :**

		BP 2023	Reports 2022	Total
Chapitre 011	Charges à caractère général	145 600.00€	13 904.00€	159 504.00€
Chapitre 012	Charges de personnel + charges	127 000.00€		127 000.00€
Chapitre 66	Charges financières	257 773.37€		257 773.37€
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	500.00€		500.00€
Chapitre 022	Dépenses imprévues	25 000.00€		25 000.00€
	SOUS-TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	555 873.37€	13 904.00€	569 777.37€
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	1 012 495.02€		1 012 495.02€
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	364 183.00€		364 183.00€
	SOUS-TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE	1 376 678.02€		1 376 678.02€
	TOTAL GENERAL	1 932 551.39€	13 904.00€	1 946 455.39€

← Recettes

	BP 2023	Reports 2022	TOTAL
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement	reporté	786 815.06€
Chapitre 70	Ventes prestations		6 800.00€
Chapitre 74	Subventions d'exploitation		856 666.33€
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante		143 970.00€
Chapitre 78	Reprise provisions et dépréciations		50 000.00€
	SOUS-TOTAL DES RECETTES RÉELLES		1 844 251.39€
Chapitre 042	Opérations d'ordre entres sections		102 204.00€
	SOUS-TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		102 204.00€
	TOTAL GENERAL		1 946 455.39€
			1 946 455.39€

← Dépenses

SECTION D'INVESTISSEMENT

		BP 2023	Reports 2022	TOTAL
Chapitre 020	Dépenses imprévues	18 082.89€		18 082.89€
Chapitre 16	Emprunts et dettes	382 699.75€		382 699.75€
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	50 000.00€	115 166.34€	165 166.34€
Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 100 000.00€	3 467 169.50€	4 567 169.50€
	SOUS-TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	1 550 782.64€	3 582 335.84€	5 133 118.48€
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert de sections	102 204.00€		102 204.00€
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	4 688 151.00€		4 688 151.00€
	SOUS-TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE	4 790 355.00€		4 790 355.00€
	TOTAL GENERAL	6 341 137.64€	3 582 335.84€	9 923 473.48€

← Recettes

		BP 2023	Reports 2022	Total
Chapitre 001	Résultat investissement reporté	65 342,30€		65 342,30€
Chapitre 13	Subventions équipement	130 000,00€	413 302,16€	130 000,00€
Chapitre 16	Emprunts et dettes	450 000,00€	2 800 000,00€	2 800 000,00€
	SOUS-TOTAL DES RECETTES RÉELLES	645 342,30€	3 213 302,16€	3 858 644,46€
Chapitre 021	Virement à la section de fonctionnement	1 012 495,02€		1 012 495,02€
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	364 183,00€		364 183,00€
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	4 688 151,00€		4 688 151,00€
	SOUS-TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	6 064 829,02€		6 064 829,02€
	TOTAL GENERAL	6 710 171,32€	3 213 302,16€	9 923 473,48€

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE PAR CHAPITRE

Vu l'article L. 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget primitif 2021 annexé à la présente délibération ;
Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 5

APPROUVE le budget primitif 2023 du SMAC, tel qu'il est annexé à la présente délibération et charge le Président de son exécution.

Pour extrait conforme,

Le 5 avril 2023,

LE PRESIDENT
GILBERT GUILGUE

